



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 14 novembre 2011

Ordre du jour :

- 0. Questions du public**
- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des Commissions :**
 - 4.1 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal auprès du Grand-Saconnex Basketball club concernant l'assemblée générale 2011
 - 4.2 Rapport de la commission des finances relatif au budget 2012
 - 4.3 Rapport de minorité relatif au budget 2012
- 5. Projets de délibérations :**
 - 5.1 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2012
 - 5.2 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2012
 - 5.3 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et autres grands travaux**
- 8. Réponses aux suspens du Conseil municipal**
- 9. Questions des Conseillers municipaux**
- 10. Propositions des Conseillers municipaux**
- 11. Motions**
- 12. Résolutions**
- 13. Communications et divers**
- 14. Huis clos : Naturalisations (4 dossiers)**

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Alexandre BÖHLER (PLR) – Gérard BISE (VERTS) – Laurence BURKHALTER (SOC) – Nadja BURKHARDT (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Christophe CHOLLET (UDC) – Pierre ECKERT (VERTS) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Laurent JIMAJA, Secrétaire, (VERTS) – Olivier LEGERET (PLR) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Ivan MANOLA (PLR) – Lisa MAZZONE (VERTS) – Philippe METTRAL (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (UDC) – Antoine ORSINI (PLR) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Michel POMATTO, Vice-président (SOC), – Eric PORTIER, Président (GAG) – Sandra PORTIER (GAG) – Eric STEINER (PLR)

Assistent à la séance :

M.	Jean-Marc COMTE, Maire
Mme	Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative,
M.	Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M.	Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M.	Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme	Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste Conseil municipal

L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de M. Martial EBERHART, retraité de l'administration communale. M. EBERHART a travaillé pendant de très nombreuses années pour la commune. Il est malheureusement décédé récemment.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout du point 6.1 – Nomination du Sgt Stéphane KURATLI au grade de lieutenant.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres.

La proposition d'inverser les points 5.1 et 5.3 pour faciliter la présentation du budget est refusée par 21 « non » et 3 abstentions.

0. Questions du public

Mme Christine DI MARIA aimerait comprendre pourquoi la commune s'obstine à laisser les infrastructures provisoires à la route de Colovrex malgré le fait que plus de 200 véhicules ont subi des dégâts matériels et du danger qu'elles représentent et pourquoi elle ne tient pas compte de l'avis de très nombreux Saconnésiens. Elle croit savoir que le but recherché est de créer un trottoir, mais celui-ci sera trop étroit et ne permettra pas aux personnes avec des poussettes ou en chaise roulante de l'emprunter.

M. VOLLAND soutient les propos de Mme Di MARIA. Ce trottoir trop étroit crée plus de danger qu'il n'aide à résoudre des problèmes de trafic dans la commune. Il se sent beaucoup plus en sécurité lorsqu'il marche sur la route de Ferney entre le chemin du Pommier et la Place de Carantec, notamment à l'endroit de la station Tamoil où à plusieurs reprises des automobilistes s'engagent dans la station service sans le signaler, manquant renverser des piétons.

M. ECKERT relève que dans le dernier GSI, un certain nombre d'arguments expliquaient le pourquoi de cet aménagement provisoire. Les Conseillers municipaux ne sont pas tous convaincus des mesures proposées. La commission aménagement, mobilité doit se réunir pour étudier cette question. Les mesures définitives qui pourraient être prises par la suite devront tenir compte des expériences faites dans la phase provisoire. La commission devra également se poser la question de voir si le trottoir qui pourrait être fait côté Mairie serait vraiment utilisable avec des poussettes ou des chaises roulantes.

M. ORSINI relève que lors de la dernière séance d'octobre, un certain nombre de questions ont été posées au Conseil administratif par rapport à ce projet, questions amenées par un représentant du PLR, qui remettait notamment en doute la nécessité même de l'essai. Cet essai avait été avalisé en commission après moult discussions visant à modérer le trafic. Le PLR n'y est clairement pas favorable. Il reviendra ce soir avec des propositions car le PLR est conscient de la gêne occasionnée et de l'impasse vers laquelle cet essai se dirige.

Le Président rappelle que le point « questions du public » ne doit pas faire l'objet d'un débat.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011

M. BÖHLER remarque que l'intervention de M. ORSINI manque au point 11.1. Il souhaite qu'elle soit rajoutée.

Deux corrections sont demandées aux pages 87 et 88 par Mme PERROTIN-DURET et M. STEINER.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé avec les modifications demandées, à l'unanimité des membres moins 1 abstention.

2. Communication du bureau du Conseil municipal

Communications du bureau :

Le Président rappelle aux rapporteurs des Commissions qu'ils doivent retourner au plus vite à la secrétaire des Commissions les procès-verbaux et les rapports.

Courriers reçus :

M. JIMAJA donne lecture de la lettre de Mme Christine DI MARIA du 3 octobre 2011 concernant les aménagements provisoires à la route de Colovrex (*annexe 1*).

M. ORSINI pense que le Conseil municipal a compris qu'il y a un volume important de plaintes et de gens qui sont excédés par cette installation. Il encourage Mme DI MARIA à porter l'affaire devant les Tribunaux dans la mesure où il s'agit d'une installation atypique et non conforme.

Il est convaincu, vu le nombre de problèmes répétitifs, que la commune sera mise en cause car elle n'intervient pas bien qu'étant tout à fait consciente des explosions des pneumatiques à répétition et des dommages aux véhicules.

M. ORSINI fait la proposition que la commission aménagement, mobilité puisse être saisie de cette question. Il est important de noter que ce n'est pas le Conseil municipal actuel et l'une de ses commissions qui a voté cet aménagement, mais la commission route de la précédente législature. Il est utile que tous les commissaires puissent se pencher sur cette question, ne serait-ce que pour la confirmer ou l'infirmier.

M. BALMER MASCOTTO aimerait modérer les élans de son collègue et rappelle qu'entretemps, des modifications ont été faites. Les plots coupants ont été enlevés et remplacés par une installation à bords arrondis. Il faudrait déjà se demander si depuis cette modification, le problème est toujours le même. Il est tout à fait d'accord de rediscuter en commission mais il faut rappeler qu'il s'agit d'un essai. La loi sur la circulation routière précise bien que lorsqu'il y a un danger imminent, qu'il soit signalé ou pas, l'automobiliste est censé s'arrêter !

M. ECKERT soutient le renvoi en commission. Il avait posé la question de savoir si cette installation ne méritait pas une signalisation. Il attend toujours la réponse.

M. COMTE informe qu'il voulait de toute façon proposer au point 6 la réunion de la commission aménagement, mobilité en janvier 2012, pour faire le bilan complet de cet essai. Des rapports des ingénieurs, de la DGM et des TPG sont encore attendus. Il est évident que cet essai sera déposé. Même s'il a une durée légale d'une année, il a été convenu ensemble qu'il serait arrêté après un délai de 6 mois, soit en janvier 2012 pour faire le point et le cas échéant, ne pas réaliser cet aménagement dans le cadre du projet plus général de la route de Colovrex.

Ce courrier est renvoyé à la Commission aménagement, mobilité par 23 « oui » et 1 « non ».

M. POMATTO donne lecture du courrier de Pic Vert du 22 novembre 2011, concernant le Plan directeur cantonal 2030 (*annexe 2*).

M. COMTE aimerait rectifier quelques propos de ce courrier qui ne sont pas corrects. La commune n'a pas été d'accord de dupliquer 50 pages en 30 exemplaires pour les distribuer aux Conseillers municipaux car ce n'est pas le rôle de la Mairie ni de la commune. Ce n'est pas non plus à la Mairie de remettre les adresses e-mail des élus à une association. Par contre, l'administration a proposé à Pic Vert de relayer cet envoi d'e-mails mais cela n'a pas été accepté.

M. JIMAJA donne lecture d'une lettre de la Fédération genevoise de coopération de novembre 2011, concernant une publication « Solidarité Genève Sud – statistiques 2010 » (*annexe 3*). Cette publication est à la disposition des Conseillers municipaux.

M. POMATTO donne lecture des courriers de M. Bruno FRISA du 20 octobre 2011 concernant l'événement du 12 octobre 2011 dans la salle de Judo (*annexe 4*).

M. POMATTO donne lecture de la réponse du Conseil administratif à M. Bruno FRISA (*annexe 5*).

M. JIMAJA donne lecture de la lettre de l'ALIQT du 26 octobre 2011, concernant le chemin François-Lehmann et les projets de réaménagements Taverney et Sarasin (*annexe 6*).

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif par 23 « oui » et 1 « non ».

M. POMATTO donne lecture de la carte de remerciements de Mme Josiane EBERHART et famille pour le soutien reçu lors du deuil qui les frappe.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de M. COMTE :

Affaires immobilières: la commune est en discussion avec Palexpo concernant la Villa Sarasin. Le Conseil administratif en a profité pour demander à l'Etat la possibilité que la commune puisse acquérir les terrains non seulement de la Villa Sarasin mais surtout ceux du « Champ d'école », actuellement loués.

Urbanisme : le point de presse de l'Etat du 12 octobre dernier concernant le plan localisé de quartier de Morillon-Parc indique que *« le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un rapport lui communiquant l'opposition formée par la commune du Grand-Saconnex au projet de PLQ situé entre le chemin Auguste-Vilbert, l'Ancienne-Route et le chemin du Pommier. L'opposition formée par la commune du Grand-Saconnex invoque l'engorgement futur des voies de circulation adjacentes (route de Colovrex et l'Ancienne-Route), qui seraient actuellement déjà surchargées. La commune estime que les nuisances sonores induites par l'accroissement du trafic routier dépasseraient les valeurs limites définies par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Elle souhaite relancer la densification prévue par le PLQ ou du moins en conditionner la réalisation à l'exécution de mesures effectives sur le trafic. Le Conseil d'Etat rappelle qu'un accroissement du trafic routier, s'il est raisonnable, ne crée pas une gêne durable au sens de la loi sur les constructions et installations diverses. En l'espèce, la Direction générale de la mobilité a donné un préavis favorable et sans réserve au projet. D'ailleurs, le PLQ ne prévoit que 73 places de stationnement supplémentaires pour les voitures. L'accroissement du trafic routier ne pourrait être que mineur et n'occasionnerait pas de gêne durable. Concernant le bruit, le Service de protection contre le bruit et le rayonnement non-ionisant a donné un préavis favorable au PLQ et indiqué que les valeurs limites seront respectées. A la lumière de ces éléments, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter, sous forme de résolution, l'opposition formée par la commune. »*

Périmètre stratégique de développement : une première séance du comité de pilotage avec les mandataires a permis de confirmer que le Conseil administratif pourra rencontrer ces derniers au début du mois de décembre, afin d'avoir un dialogue « en direct ».

Zone d'équipements publics au chemin des Fins : une étude préliminaire a été demandée pour évaluer le potentiel de ces terrains pour un projet intergénérationnel, qui comporterait notamment un immeuble à encadrement pour les personnes âgées (anciennement D2).

Mobilité : dans le cadre de la loi H1 50 discutée ces jours en commission aménagement, mobilité, l'enquête publique n'a donné à aucune observation au Grand-Saconnex.

Le Conseil administratif a rencontré les Conseils administratifs de Meyrin, Vernier et Satigny le 4 novembre dernier. Cela a permis des discussions fructueuses et utiles sur plusieurs sujets, notamment l'aménagement, le plan directeur communal, les déclassements de zones, la mobilité, le sport, le social, la police municipale, des partenariats, etc.

Communications de Mme BÖHLER :

Rapport 2010 de la Fédération genevoise de coopération : A la page 93, il est mentionné que Le Grand-Saconnex fait partie des 18 communes qui ont contribué à plus de 0,7 %, soit 0,76 %. Cette contribution est en augmentation. Par ailleurs, le montant de CHF 60'000.- versé aux diverses actions au village de Racovita n'est pas compris dans cette contribution, qui se monte pour 2010 à CHF 251'500.- soit CHF 21,55 par habitant, ce qui est dans la moyenne supérieure cantonale.

Sports : le Conseil administratif a lancé une réflexion avec la participation active de Palexpo sur la possibilité d'installer un parcours VITA dans le parc de Palexpo et de prévoir d'autres sports, sachant qu'il faut pouvoir enlever les équipements temporairement si Palexpo a besoin du parc pour ses activités.

Patinoire : la patinoire ouvrira le dimanche 27 novembre prochain. Les Conseillers municipaux ont reçu une invitation pour une fondue géante dans la yourte. Elle les encourage à répondre dans les délais car s'il reste des places, d'autres personnes pourront être invitées.

Théâtrechamp : la commune a acheté 120 billets pour une pièce écrite par de jeunes genevois, «ça me saoule ». Malheureusement, cette pièce ne pourra pas être jouée au Grand-Saconnex mais les jeunes entre 12 et 20 ans avec un parent accompagnant pourront aller voir cette pièce sur le thème d'abus d'alcool chez les jeunes, le 20 janvier 2012.

Communications de M. FAVRE :

Elagages : des travaux d'élagage et de soins aux arbres seront effectués sur la route de Ferney, en partie durant la nuit pour des raisons de circulation sur cette route, entre le 23 et le 24 novembre 2011.

Salle de judo : les Conseillers municipaux ont reçu beaucoup d'informations au sujet de l'accident qui s'est produit dans cette salle. M. FAVRE propose de répondre à d'éventuelles questions au point 9 de l'ordre du jour.

Bâtiments : le Conseil administratif a demandé une étude de faisabilité sur la Ferme du Pommier pour la maison de la famille et sur la Grange. Deux bureaux d'architectes établissent des esquisses d'avant-projets. Dès que ces études auront avancé au niveau des possibilités de spatialité et de volumes à disposition, la commission nommée par le Conseil municipal pourra aller visiter les locaux de ces deux bâtiments.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal auprès du Grand-Saconnex Basketball club concernant l'assemblée générale 2011

M. BÖHLER donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la commission des finances relatif au budget 2012

M. HULLIGER donne lecture de son rapport.

Mme PERROTIN-DURET remarque que ce rapport ne contient pas l'information sur le montant de CHF 3'000'000.- qui devrait être reversé par le canton concernant l'imposition des personnes morales. Cela aurait dû être mentionné comme « recette exceptionnelle », comme l'avait proposé M. JIMAJA lors du dernier Conseil municipal.

M. POMATTO relève que lors du vote relatif au montant minimum de la Taxe professionnelle, M. PORTIER était absent. Il faut donc indiquer « à l'unanimité des membres présents ».

4.3 Rapport de minorité relatif au budget 2012

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

5. Délibérations :

L'entrée en matière pour les points 5.1, 5.2 et 5.3 est acceptée par 23 « oui » et 1 « non ».

Mme BÖHLER informe que le Conseil administratif a nommé ce budget «budget de transition », car il y a une nouvelle législature, avec un nouveau Conseiller administratif. Il ne tient pas compte de tout le programme que le Conseil administratif souhaite mettre en place, mais en contient quelques éléments. Il n'y a que trois semaines que le programme de législature a été mis au point. Il sera présenté à la séance de décembre.

Mme BÖHLER rappelle qu'un budget se prépare 10 mois à l'avance et se travaille toute l'année jusqu'en octobre.

Il s'agit d'un budget de transition car non seulement il s'agit d'une nouvelle législature avec un nouveau programme mais également que les communes sont en attente des changements de l'imposition sur les personnes morales. Cela ne concerne pas que la TPC, mais l'ensemble de l'impôt sur les personnes morales. Un projet de loi est en préparation, qui passera en votation à un moment ou à un autre.

Il y a également les 3 millions qui sont un rattrapage que la commune aurait dû toucher en 2011 pour les comptes 2010 mais que l'Etat n'a trouvé qu'après que l'approbation des comptes. Ce montant sera reçu en 2012. Cet argent permettra de lancer quelques projets ponctuels.

Les prévisions de l'Etat sont tellement aléatoires qu'il est très difficile d'établir un budget et il est toujours étonnant de voir les retours perçus.

Lors de l'étude du budget, le Conseil administratif savait qu'il voulait lancer un travail de lutte contre le sentiment d'insécurité. Le budget tient compte d'un combat contre les déprédations et les tags notamment, les nettoyages d'éco-points, de maintenance de la vidéosurveillance (un rapport a été soumis à la commission des finances à ce sujet). Une discussion concernant l'engagement de deux agents municipaux à mi-temps a débuté en Commission des finances et le Conseil administratif s'est engagé à revenir sur ce sujet en Commission prévention, sécurité. Le montant a été laissé dans le budget pour pouvoir engager ces personnes le cas échéant, mais si la Commission prévention, sécurité et le Conseil municipal acceptent, cette somme pourra être utilisée pour signer un contrat avec la Fondation des parkings, dans le but de libérer les agents de la police municipale pour qu'ils puissent faire leur travail de proximité sur le terrain.

Plusieurs travaux ponctuels ont été annoncés pour profiter de ces 3 millions supplémentaires et lancer des études importantes pour l'avenir. Il est question d'économies d'énergie, d'éclairage au stade du Blanché, de jeux au Parc des Marronniers et pour le Skate-Parc, de changement de candélabres et de renouvellement du matériel de fêtes.

Le budget comprend aussi un poste supplémentaire au Service technique. De très nombreux projets et dossiers sont en cours et un montant important est consacré à des mandataires extérieurs pour les réaliser. Cela sera moins coûteux d'engager une personne pour suivre ces études, d'autant plus que les services n'arrivent pas à suivre. En plus des travaux relatifs aux bâtiments communaux, il y a entre autres les PSD, les PACA, le plan directeur cantonal qui prennent beaucoup de temps.

Une réflexion a été faite sur la petite enfance et les accueillantes familiales. Cette étude est en cours avec le Groupement des communes de la rive droite du lac. Les sept communes devraient se mettre d'accord lors de trois séances et ce projet devrait pouvoir débuter le 1^{er} janvier 2012. Un montant de CHF 100'000.- a été mis au budget à cet effet.

Il y a également une augmentation de CHF 140'000.- pour le parascolaire. Chaque année, il y a de plus en plus d'enfants qui fréquentent le parascolaire (6 % cette année, alors qu'il y a une augmentation de 0,5 % du nombre total d'enfants).

Un montant supplémentaire a été mis pour les foyers de jour. L'Etat a décidé que les communes devaient payer pour les loyers des foyers de jour mais n'en a pas encore prévu la procédure. Pour Le Grand-Saconnex, le foyer de jour est à Versoix, qui va payer le loyer et le refacturer aux autres communes concernées. Par contre, en ce qui concerne le foyer Dumas consacré aux personnes atteintes d'Alzheimer sur tout le canton et situé sur la commune, cette dernière devra payer le loyer et refacturer aux autres communes, mais pour le moment l'Etat n'a pas réfléchi sur quelles bases. Ces montants sont mis au budget, sachant que de l'argent va être récupéré, mais qu'il y a quand même une dépense en attendant.

Il est aussi prévu des cours de français supplémentaires, une campagne de prévention sur les problèmes d'alcool, un montant pour les contentieux qui sont de plus en plus nombreux.

Concernant la culture, la question du Festirire a été évoquée. La commission idoine se penchera sur un nouveau concept. Il y a un investissement dans Antigél, événement culturel qui concerne tout le canton. La commune souhaite qu'un, voire deux événements se déroulent au Grand-Saconnex. Il a été question de la création d'un théâtre pour adultes et diverses autres opérations.

Il y a encore un investissement dans le sport, dans l'Urban training. Il y a des camps « basket » et un travail avec la Fondation Sportsmile qui se penche sur les problèmes de santé liés à l'embonpoint chez les enfants.

Mme BÖHLER présente et commente ensuite les différents tableaux relatifs au budget (*annexe 7*).

Le Président ouvre la discussion.

M. ECKERT a examiné ce budget et posé des questions à son commissaire. Il y a un ou deux points qui l'ont laissé perplexe et qui ne lui permettent pas d'approuver ce budget. Par exemple, un montant de CHF 113'000.- est destiné aux familles d'accueil.

Il ne peut pas se déterminer, en l'absence d'indications précises sur la question, si ce budget est suffisant ou pas. Il s'est laissé dire que dans d'autres communes, cela coûtait nettement plus cher.

Il a été assez surpris lorsqu'il a participé à une séance en remplacement de son commissaire, qu'il y ait eu une discussion d'une heure et demie sur une affaire de contractuels. Il ne sait pas si c'est la meilleure solution. Le problème est là et il faut pouvoir enlever un certain nombre de voitures ventouses dans les quartiers, mais il n'arrive pas à se déterminer si une bonne solution est d'utiliser des contractuels. Il n'a pas réussi à voir si le personnel communal à disposition était suffisant ou pas pour cette tâche. En désespoir de cause, comme ce sujet était important, il a quand même fini par voter le montant correspondant mais il n'arrive pas du tout à définir si c'était une bonne idée ou pas.

M. ECKERT a aussi été très surpris dans le rapport de voir que la Commission peut user sa salive et son encre à passer un certain temps à discuter de pelles à neige.

Concernant le Festirire, c'est l'une des rares manifestations culturelles de la commune qu'il faudrait pouvoir maintenir, mais il ne pense pas que c'est le lieu, dans cette commission là, d'en discuter.

Il est très surpris que ces sujets soient discutés en Commission des finances, de façon un peu rapide et peu documentée. Il lui semble qu'un certain nombre de commissions techniques pourraient se réunir avant la Commission des finances, pour se pencher de façon plus détaillée sur ces diverses questions, importantes pour l'avenir de la commune et comme il est mentionné dans le rapport de minorité, il ne veut pas voter des enveloppes budgétaires où l'on ne sait pas exactement dans quelle direction on va aller.

M. ECKERT trouve qu'il n'est pas possible de travailler de la sorte et qu'il faut absolument insister sur le fait que les commissions techniques se réunissent avant pour définir un certain nombre de postes du budget.

Il a aussi été relativement surpris, mais il y a peut-être des bonnes raisons pour le faire, mais quand même il ne sait pas si ce sont les priorités qu'il faut faire. S'il compare les comptes 2010 et le budget 2012, il voit une augmentation de CHF 568'000.- sur le compte administration générale. Il se demande si c'est vraiment à cet endroit-là qu'il faut placer ses billes.

M. ECKERT propose deux amendements de budget :

1. Voyage de législature, poste 01.000.317.10 : mettre un montant de CHF 5'000.- destiné uniquement à la Sortie du Président, au lieu de CHF 46'000.- et en correspondance, enlever les recettes de CHF 12'000.- correspondant à ce voyage au poste 01.000.436.22.

M. ECKERT demande un vote nominal pour cet amendement.

2. Energies : beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années pour faire des rénovations énergétiques. En groupe Agenda 21, il a été question de faire une campagne pour changer les comportements (éteindre les lumières, régler les chauffages etc..). Il ne voit pas dans ce budget une volonté qui va dans cette direction. La plupart du temps, les comptes 2010 sont reportés au budget 2012. M. ECKERT ne veut pas faire une proposition d'amendement sur tous les postes concernés, mais il propose un amendement sur le plus gros des postes, soit le complexe du Pommier, en faisant une réduction de 10 % sur le gaz, pour essayer d'inciter à faire un certain nombre d'économies d'énergie dans cette direction. Le poste 08.216.312.12 passerait donc à CHF 75'000.- au lieu des CHF 83'000.- prévus actuellement.

M. ORSINI, en tant que Président de la Commission des finances, aimerait donner sa sensibilité par rapport aux 16 heures de travail fournies par cette dernière. Il souhaite répondre à M. ECKERT sur deux ou trois points qu'il a soulevés.

La question des pelles à neige était peut-être superflue. Il fait partie de ceux qui ne l'ont pas supportée mais apparemment, au sein de la fraction des Verts, tout le monde n'est pas d'accord sur la pertinence de traiter ce genre de questions puisque le représentant des Verts l'a votée.

Concernant l'augmentation des charges de l'administration, il est toujours utile de faire les remarques en commission et de ne pas attendre le plénum pour donner une publicité unilatérale à un point de vue comme celui-ci. Sauf erreur, la fraction Verte, ni par la voix de M. ECKERT, ni par son représentant, n'a mentionné quoi que ce soit pendant les travaux de la commission.

M. ORSINI aimerait dire que par rapport à l'étude des finances des anciennes législatures, tant dans le mode de fonctionnement que dans les démarches, il n'y a rien de nouveau. Les Verts peuvent le regretter et les différents groupes sont ouverts à entendre leurs propositions. Il faudrait cependant que ces propositions viennent au moment où les dossiers sont étudiés et non pas comme des reproches à posteriori de choses qui n'ont pas été verbalisées au moment où elles devaient l'être.

M. ORSINI se réfère au rapport de minorité, qui dénonce une autorisation de dépenses, un blanc-seing donné au Conseil administratif pour développer des projets en dehors de toute commission. Il comprend le souhait de voir certains projets stratégiques traités dans des commissions avant d'arriver au budget. Par contre, si la proposition est de voir en commission toute l'intendance des budgets à traiter par l'administratif, cela lui semble impossible et quelque peu démagogique dans la proposition.

Par ailleurs, la dénonciation faite de cette limite de dépense octroyée au Conseil administratif est définie par une loi qui est la même pour l'ensemble des communes du canton. Ce reproche ne serait pas seulement applicable à la commune du Grand-Saconnex mais bien à l'ensemble des communes genevoises.

Le rapporteur de minorité indique ne jamais avoir été entendu par rapport à ses propositions, notamment de clarification par thèmes. M. ORSINI rappelle que la proposition du commissaire Vert d'avoir des agrégations a été acceptée pour les prochains exercices. La seule demande faite lors des travaux de la commission est celui de la vidéosurveillance.

Le rapporteur de minorité regrette le manque d'informations au travers des réponses données en commission. M. ORSINI passe sur l'image malheureuse et gratuitement blessante pour les collègues qui parle de la « tête du poisson qui pourrit en premier ». Chacun saura quoi en penser. Les arguments développés sont faibles et injustes au regard du déroulement des débats.

Il regrette aussi que M. JIMAJA ait fait part de son opposition formelle en annonçant ce rapport de minorité avant même l'étude fouillée du budget, pour laquelle il se plaint de ne pas avoir assez d'explications. Il aurait été plus logique et plus crédible d'avoir cette posture après l'étude du budget et des réponses à ses questions potentielles.

Ces éléments donnent une impression de mauvaise foi de la part de l'auteur de ce rapport de minorité, qui dévoile d'ailleurs ses réelles motivations : en fin de rapport, l'on voit poindre cet affrontement pendant la campagne électorale par rapport à une manifestation qui a été malheureuse dans sa planification par rapport à une manifestation que les Verts avaient organisée sur la commune. Cela tient plus d'une frustration postélectorale mal placée que de la défense des intérêts des Saconnésiens.

Il y a un réel problème d'attitude des Verts en commission. Il y a un silence qui s'est fait, très peu de contestations en commission et un esprit peu coopératif puisque d'emblée, avant même l'étude de la première ligne du budget, il est annoncé qu'il y aura de toute façon un rapport de minorité.

M. ORSINI relève que des amendements sont proposés et c'est une première. Il y est personnellement opposé car il pense que la commission a eu toute l'ouverture en commission. A chaque fois qu'une proposition des Verts a été faite, elle a été soumise au vote. Il rappelle que la commission a accepté un montant supplémentaire de CHF 85'000.- pour lancer la motion des Verts sur les énergies renouvelables. En général, le 99 % du budget est accepté et les élus sont un tout petit peu froissé pour le 0,1 %. Si le Conseil municipal commence à voter contre un budget pour le 0,1 %, tout le monde aura d'excellentes raisons de s'opposer au budget et celui-ci ne sera pas voté pour des questions minoritaires. Il en appelle à la responsabilité des Verts. Le travail en commission a été honnête. Il est dénoncé aujourd'hui par un rapport de minorité non-équitable. Les finances sont une chose suffisamment sérieuse pour ne pas être prise en otage pour des embrouilles politiques qui datent de plus d'une année.

M. BISE a été très surpris, comme novice, en ayant dans les mains un document de 2500 lignes, totalement indigeste et incompréhensible si l'on n'y passe pas plusieurs jours, voire semaines dessus. Ce qui manque, c'est en amont, comme dans tout budget, un document de synthèse et d'orientations générales d'objectifs que la commune voudrait atteindre. Il faut se donner les moyens de pouvoir les mesurer en cours de législature ou en cours d'année. Il ne sait pas par qui devrait être établi ce document. Est-ce que c'est par la Commission des finances, par les différentes commissions qui fixeraient des objectifs et des orientations générales ? Le fait est que la présentation de Mme BÖHLER, bonne par ailleurs question chiffres, mais en termes d'objectifs et d'orientation, évoque plus un inventaire à la Prévert, puisque l'on passe du sentiment d'insécurité à d'autres sujets dont il ne se souvient plus d'ailleurs. Ce n'est pas une présentation, et encore moins un document d'orientation.

M. BÖHLER signale qu'il est nouveau dans ce Conseil et malgré son métier, il a tendance à avoir parfois volontairement un œil un peu naïf sur les débats, en se disant que c'est le jeu de la démocratie que chacun exprime ses opinions et fasse avancer la discussion ainsi. C'est dans cet esprit qu'il a pris connaissance du rapport de minorité de M. JIMAJA, en pensant que celui-ci avait peut-être des objections fondées à faire valoir sur le budget. Le vote du budget est un acte fondamental pour le Conseil municipal, mais également pour la vie de la commune l'année prochaine. Subventions communales, salaires des employés, charges courantes etc., un vote qui implique des responsabilités et qui doit échapper aux basses tactiques politiciennes. Il a été très surpris.

Les trois premiers paragraphes ne sont qu'une introduction pas très poétique à son goût. Les quatre paragraphes suivants parlent d'une proposition que le Conseil municipal soit informé des orientations générales du budget. M. BISE vient de le rappeler. Si cette proposition apparaît d'emblée pertinente, renseignements pris auprès des commissaires de son parti, il apprend que le Conseil administratif a exhaustivement exposé ses orientations. Il vient encore d'en parler lors de la présentation du budget. Pas de soucis à se faire à ce stade.

Les deux paragraphes suivant traitent d'un problème d'informations au sujet de quelques lignes budgétaires. Là également, renseignement pris, toutes les informations ont été communiquées à la Commission des finances. Cette objection n'est donc pas fondée.

Suit un passage avec lequel il est parfaitement d'accord : « il nous faudra faire attention à nos dépenses car les années à venir seront difficiles. Diminuons les charges qui nous paraissent inutiles... aucune économie ne devrait nous sembler trop infimes ». M. BÖHLER ne manquera pas de rappeler à chaque proposition de dépenses nouvelles cette belle maxime ! C'est vrai et c'est bien dit.

Le rapport de minorité vient ensuite à la péroration. C'est là que les choses se gâtent. D'abord une contradiction : proposition de réduire les frais des commissions suivie d'une proposition de donner à une commission la tâche de surveiller le calendrier des manifestations socioculturelles.

Une deuxième contradiction : une commission devrait donc surveiller le calendrier des manifestations socioculturelles pour éviter l'utilisation des moyens de la collectivité dans « une démarche politicienne clientéliste ». M. BÖHLER ne s'explique pas comment une commission composée de politiciens pourrait surveiller l'utilisation non-politicienne de fonds communaux. Au contraire, donner cette compétence à une commission politique pourrait revenir à verrouiller la vérification d'utilisation de ces fonds.

Enfin, une dernière contradiction : pour les raisons exposées par le rapporteur de minorité, il faudrait refuser la proposition de budget. Il avait pour espoir que cette proposition fût uniquement celle du rapporteur de minorité, mais il apprend ce soir que c'est également celle de son groupe.

Aux motifs que certaines lignes n'ont pas fait l'objet de renseignements exhaustifs, ce qui est inexact, et que les orientations générales n'auraient pas été exposées, ce qui est également inexact, il faudrait priver la commune de ses moyens, le temps de voter un nouveau budget, de le faire approuver par le Conseil d'Etat et attendre la fin du délai référendaire. Il faudrait passer par les 12^e provisionnels et les fonctionnaires communaux, les magistrats, la Commission des finances, le Conseil municipal devraient se repencher sur le budget, étant précisé que la commission a déjà consacré 16 heures pour le travailler. De plus, il est en préparation depuis de nombreux mois.

M. BÖHLER laisse ses collègues imaginer les frais que cela engendrerait. Il rappelle : « aucune économie ne devrait nous paraître trop infime ».

Il invite donc ses collègues à voter cette proposition de budget. Il est le fruit d'un travail de qualité, c'est une proposition équilibrée et les commissaires de son groupe ont été exhaustivement renseignés sur ses détails. Voter contre ce budget, pour les prétextes exposés dans le rapport de minorité, est à son sens irresponsable, ce que sa naïveté voulait éviter de voir, c'est-à-dire une basse tactique politicienne qu'il regrette. Les propositions de M. ECKERT sont du même acabit et ont surtout pour but de provoquer un renvoi en commission, ce qui équivaut à un refus du budget, du moins provisoire.

Pour conclure, M. BÖHLER demande un vote nominal sur le vote du budget.

M. STEINER approuve les propos de M. BÖHLER. Les Verts semblent dire que la commune manque de vision à long terme, qu'il n'y a pas de grandes options sur son avenir. Il rappelle qu'un budget sert seulement à donner les moyens au Conseil administratif de gérer la commune pendant une année, en fonction des calculs faits par les services financiers. Pour les options à long terme relatives à la stratégie de la commune, il y a le plan des investissements à 10 ans, qui est aussi examiné par la Commission des finances à un autre moment et qui donne les orientations de la commune. C'est un outil de travail du Conseil administratif. Par la suite, chaque investissement prévu doit être voté sous la forme d'une délibération par le Conseil municipal. Ce que les Verts demandent, ce n'est pas du ressort du budget communal.

M. POMATTO rappelle que les Conseillers municipaux siègent en tant que politiciens et lorsqu'ils acceptent ou refusent quelque chose, c'est hautement en tant que politiciens. De ce point de vue, il revient sur la séance avec M. ZUBER qui disait que le refus d'un budget pouvait être un acte politique. C'est donc quelque chose qui peut être fait. Si des personnes ce soir ne votent pas le budget, il ne crierait pas au scandale car c'est leur droit.

M. POMATTO donne la position du groupe socialiste. Comme l'a dit la Conseillère administrative, il s'agit d'un budget de transition avec un nouveau Conseiller administratif, une nouvelle commission et des éléments qui se mettent en place. Il pense pouvoir accorder cette notion de budget de transition, même si Mme BÖHLER était déjà aux finances lors des précédentes législatures. Lui-même, en tant que membre de la commission, n'a rien trouvé qui le gêne. Les commissaires ont eu des réponses à toutes les questions posées. Dans ce sens-là, il a voté ce budget et le rapport car à un élément près, tous les éléments qu'il avait demandés s'y trouvent.

S'il avait quelques remarques à faire, il pourrait regretter que certains projets n'aient pas été développés ou discutés d'une manière plus approfondie dans le cadre des commissions. Cela a été remarqué par tout le monde et cette remarque figure dans le rapport et dans le rapport de minorité. A l'avenir, cela vaudrait la peine que ces mises en place soient discutées avant pour éviter que la Commission des finances ne se retrouve à faire un débat politique. Débat par ailleurs tout à fait intéressant car il permet de donner son point de vue.

Il serait intéressant d'avoir à un certain moment des lignes directrices et au moment des comptes de regarder les non-dépensés, qui correspondent à des objectifs qui n'ont pas été atteints ou qui n'ont pas été utilisés et qui peuvent changer l'orientation générale du tout.

M. POMATTO relève encore que pour lui, il manque à hauteur de la politique culturelle, une politique coordonnée et une vision sur l'avenir. Il a l'impression que des événements sont alignés mais la direction de tout ce qui touche à la culture semble manquer. Ce n'est pas un problème de budget, mais de la commune qui n'a pas mis en place pour le moment un plan et une vision d'avenir sur ces éléments culturels, qui fonctionnent très bien pour le sport mais en tout cas pas pour la culture.

M. JIMAJA n'a aucune envie de répondre à ceux qui ont eu envie de s'entendre parler. Il y a deux rapports déposés qui détermineront chacun sur la position à adopter sur le budget. Il n'a aucune leçon à recevoir de qui que ce soit. Il est un Conseiller municipal comme chacun des autres de ce Conseil.

Même un président ou un rapporteur de commission n'a pas le droit de lui indiquer comment il devra se comporter. Il y a eu des propos qui ne sont pas du tout corrects qui ont été tenus ce soir, mais il n'est pas à un Tribunal pour devoir se justifier.

Mme GIROD relève que cela va être très difficile pour elle d'exprimer ses sentiments ce soir. Cela fait quelques années qu'elle siège en Commission des finances où elle a remplacé M. Marc TISSOT. Elle peut confirmer que le rapport de minorité contient 90 % des points de vue de certains commissaires des dernières années, lors desquelles M. ECKERT a expressément demandé et insisté pour avoir cette perception d'orientation, de remettre les priorités en place, d'avoir une clé de répartition et des définitions des grandes orientations du budget etc..

Par contre, elle n'est pas vraiment d'accord avec deux points du rapport de minorité, où il est demandé une première réunion du Conseil municipal. Mme BÖHLER présente le budget bien deux semaines avant que les séances de commission commencent. Ces deux semaines donnent l'opportunité à chaque fraction de se positionner. Elle n'a jamais vu une fraction prendre position en Commission des finances depuis 5 ans. Elle a été frappée cette année car pour la première fois, Mme BÖHLER est venue avec 25 différents points très clairs mentionnant la direction dans laquelle elle avait envie d'amener ce budget.

Mme GIROD a été déçue que les Verts, le PDC ou encore le PLR – qui a 3 représentants dans la commission et qui avait un avantage sur les autres partis – n'aient pas pu travailler dans cette direction et aussi faire des propositions pour le budget. Il y a quand même ces fameux 14 jours avant que les séances de commission commencent.

Par contre, elle aimerait attirer l'attention sur le dernier procès-verbal, sur les pages 73 et 74, où Mme BÖHLER a mentionné des dépassements de lignes pour l'achat de la yourte et pour des décorations de Noël. Elle a rappelé que la pratique n'avait pas été respectée. Les commissaires doivent donc être plus attentifs sur certains points.

Mme GIROD demande à Mme BÖHLER une explication sur le montant de CHF 600'000.- supplémentaire pour les charges du personnel dans le budget. Il y a deux demi-postes d'agents municipaux et 1 poste au service technique, mais cela ne suffit pas à expliquer cette augmentation.

Mme BÖHLER relève qu'il faudrait reprendre le budget ligne par ligne et qu'il aurait fallu poser cette question en commission.

Mme GIROD, pour répondre à la question sur les pelles, relève qu'il y a eu une discussion qui a duré assez longtemps, sur le fait que la commune a reçu beaucoup de correspondance l'hiver passé de citoyens mécontents car les routes n'étaient pas assez vite déblayées. Elle a demandé si le citoyen pouvait prendre un peu de devoir civique et prendre l'initiative de balayer devant sa porte avant que la voirie ne passe. La majorité des commissaires ont voté favorablement à cette idée.

M. BALMER MASCOTTO remercie tout d'abord ses collègues qui se trouvent à sa gauche, physiquement en tout cas, pour cette belle leçon de morale et de droit. Il se réjouit beaucoup de les relire dans le procès-verbal, cela sera un bon moment et cela l'a sorti de sa torpeur. Il aimerait rappeler que c'est quand même un peu la nouvelle entente bourgeoise qui a décidé que les commissions n'étaient plus forcément le lieu, la centralité de la discussion préalable aux votes et qui a renvoyé la centralité des débats plutôt vers le plénum. C'est elle également qui a fait le choix de diviser les forces vives des Verts par deux. Il faut donc bien comprendre qu'ils ne soient pas aussi bien qu'auparavant pour préparer leur travail.

Il rappelle aussi que la loi prévoit que les commissions ne sont là que pour préparer le travail du plénum et que la démocratie exige beaucoup de choses, elle a un prix et notamment celui du temps. On peut discuter et rediscuter en plénum de tout sujet qui a été discuté en commissions, n'en déplaise à certains, c'est comme cela.

Il rappelle enfin que cela fait plusieurs années que les Verts proposent plus de transparence dans l'élaboration du budget, plus de méthode et qu'il a été peu entendu. Qu'il leur soit donc permis de marquer une certaine mauvaise humeur, et si les Verts refusent ce budget, cela n'est pas très très grave, car il ne pense pas que l'ensemble du Conseil municipal va les suivre.

Pour le surplus, il aurait besoin d'une petite explication. Mme BÖHLER a expliqué dans sa présentation qu'il s'agissait d'un budget de transition. Il n'arrive pas à comprendre cette transition avec un exécutif de l'entente bourgeoise qui vient d'être élu pour cette législature. Il lui semble que Mme BÖHLER était déjà au pouvoir auparavant et il a de la peine à voir où est la transition. Il pense que gouverner, c'est prévoir et il aurait pu imaginer que les idées restent même si les hommes changent.

Mme BÖHLER explique qu'elle a utilisé le terme « transition » car le budget n'est pas celui du Conseil administratif délégué, mais de l'ensemble du Conseil administratif et est le reflet de l'avis du Conseil administratif dans son ensemble. Il y a des valeurs qui touchent l'action politique mais sinon, dans leur travail, les Conseillers administratifs ne pensent pas en terme de sensibilité politique. Ils cherchent à mettre en place des choses par rapport aux besoins de la commune.

Transition pour différentes raisons : nouveau collègue, nouveau Conseil, mais aussi parce que nous allons vers une période un peu incertaine. Personne ne sait très bien ce qui va se passer avec l'imposition de personnes morales. Elle assiste à certaines séances organisées par le bureau de l'ACG avec le Conseil d'Etat, mais le travail n'en est qu'à son début.

Le Conseil administratif va sans doute devoir s'atteler à une autre façon de travailler pour tenir compte de cette nouvelle donne. Il ne sait pas sur quoi les entreprises seront imposées, peut-être comme le canton de Neuchâtel où il y a une baisse de la fiscalité à 15 % voire à moins et que les entreprises seraient imposées probablement sur l'environnement. Il y aura aussi une réflexion par rapport à la Petite enfance et il est fortement question de faire participer les entreprises, etc. C'est pour ces raisons qu'elle a parlé de budget de transition.

M. ECKERT pense que M. BALMER MASCOTTO a dit extrêmement bien ce que lui-même aurait dit moins bien. Les Verts ont fait la proposition de changer de façon de travailler. La façon d'examiner les budgets techniques dans d'autres commissions se fait dans plusieurs communes. Il y a un certain nombre de lignes budgétaires qui pourraient être examinées par la Commission équipements publics, ce n'est pas un problème.

M. ECKERT aimerait faire remarquer qu'il n'a pas appelé son groupe à voter contre le budget. Il a juste donné quelques soutiens au rapport de minorité qui a été fait et a formulé deux propositions d'amendements.

Le vote nominal demandé par M. ECKERT pour le premier amendement est soutenu par Mme AMMANE STUDER et M. BALMER MASCOTTO.

Le Président met au vote le premier amendement :

Voyage de législature, poste 01.000.317.10 : montant de CHF 5'000.- au lieu de CHF 46'000.-
poste 01.000.436.22 : suppression des recettes de CHF 12'000.-.

Mme AMMANE		oui	
M. BALMER MASCOTTO		oui	
M. BISE		oui	
M. BÖHLER	non		
Mme BURKHALTER	non		
Mme BURKHARDT	non		
M. CHABRY	non		
M. CHOLLET	non		
M. ECKERT		oui	
M. EYA NCHAMA	non		
Mme GIROD	non		
M. HULLIGER	non		
M. JIMAJA		oui	
M. LEGERET	non		
Mme MAMIN-TISSOT	non		
M. MANOLA	non		
Mme MAZZONE		oui	
M. METTRAL	non		
Mme MICHAUD ANSERMET	non		
M. ORSINI	non		
Mme PERROTIN DURET	non		
M. POMATTO			abstention
Mme PORTIER	non		
M. STEINER	non		

Cet amendement est refusé par 6 « oui » - 17 « non » - 1 abstention.

Le Président met au vote le deuxième amendement :

Frais de gaz de l'ensemble du Pommier - poste 08.216.312.12 : montant de CHF 75'000.- au lieu de CHF 83'000.-.

Cet amendement est refusé par 7 « oui », 15 « non » et 2 abstentions.

5.1 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2012

Après quelques éclaircissement sur la question de Mme GIROD concernant le vote simultané des indemnités du Conseil administratif et du Conseil municipal, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 17 « oui » et 7 abstentions,

d'approuver les rubriques budgétaires ci-dessous :

01.300	-	Indemnités aux Conseillers municipaux	CHF	100'000.-
02.300	-	Indemnités aux Conseillers administratifs	CHF	270'000.-

5.2 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2012

M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 18 « oui », 3 « non » et 3 abstentions,

1. de fixer le montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à **CHF 30.-**.

5.3 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

La demande de M. BÖHLER d'un vote nominal est soutenue par Mme PERROTIN DURET et M. ORSINI.

M. POMATTO donne lecture de la délibération.

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 18 « oui » et 6 « non » **

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de **CHF 38'358'004.-** aux charges et de **CHF 38'661'300.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 303'296.-**;
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à **44 centimes**;
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 à **100 centimes**;
4. d'autoriser le Conseil administratif en 2012 à emprunter **CHF 4'800'000.-** (insuffisance de financement des investissements) et à renouveler les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion et remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

** Selon le vote nominal suivant :

Mme AMMANE	non	
M. BALMER MASCOTTO	non	
M. BISE	non	
M. BÖHLER		oui
Mme BURKHALTER		oui
Mme BURKHARDT		oui
M. CHABRY		oui
M. CHOLLET		oui
M. ECKERT	non	
M. EYA NCHAMA		oui
Mme GIROD		oui
M. HULLIGER		oui
M. JIMAJA	non	
M. LEGERET		oui
Mme MAMIN-TISSOT		oui
M. MANOLA		oui
Mme MAZZONE	non	
M. METTRAL		oui
Mme MICHAUD ANSERMET		oui
M. ORSINI		oui
Mme PERROTIN DURET		oui
M. POMATTO		oui
Mme PORTIER		oui
M. STEINER		oui

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1 Nomination du Sgt. Stéphane KURATLI au grade de premier-lieutenant

En lien avec l'article 30A, al. 3, M. FAVRE rappelle que le Conseil municipal se prononce en vote consultatif pour les nominations et les mutations d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Le mandat du 1^{er} lieutenant DECAILLET prendra fin en juin 2013 et sera remplacé par le Sgt Stéphane KURATLI. Pour ce faire, il y a besoin de ce vote consultatif pour pouvoir l'inscrire à l'école d'officier.

M. BALMER MASCOTTO demande le pourquoi du grade de Premier-lieutenant qui en principe est un grade honorifique. Pourquoi ce brave garçon n'est-il pas d'abord lieutenant ?

M. FAVRE pense que M. BALMER MASCOTTO a entièrement raison. Le Sgt KURATLI va suivre l'école d'officier et obtiendra un grade de lieutenant.

M. ECKERT désirerait avoir des renseignements sur ce « garçon », comme le dit M. BALMER MASCOTTO, afin qu'il puisse se prononcer.

M. FAVRE indique que M. KURATLI est né en avril 1978. Il est entré à la compagnie du Grand-Saconnex en 1996. C'est un homme de confiance, motivé, un excellent Sergent. Il a suivi avec succès toutes les formations nécessaires pour effectuer l'école d'officier au printemps 2012.

Le Président met au vote cette proposition, qui est acceptée par 21 « oui » et 3 abstentions.

6.2 Autres propositions

M. COMTE propose la réunion de la commission aménagement, mobilité, le lundi 28 novembre à 19h00, pour évaluer la proposition et la présentation du projet du Fonds mondial, faite par le responsable du Fonds mais aussi par les mandataires ainsi que la société de promotion de ce gros projet.

M. COMTE propose la réunion de la commission aménagement, mobilité en janvier 2012, soit le 9, soit le 16, pour faire l'évaluation définitive de l'essai de trottoir à la route de Colovrex.

Mme BÖHLER propose, d'entente avec le Président de la commission des finances, la réunion de cette dernière le 29 novembre prochain à 18h30, pour étudier plusieurs crédits d'investissement qui sont à clôturer et ainsi reprendre la bonne habitude d'autrefois de revoir les dépassements de lignes budgétaires pour le budget 2011.

Mme BÖHLER regardera avec la Présidente de la commission des affaires sociales pour fixer des dates de séances en janvier 2012, pour parler des accueillantes familiales, du programme culturel et surtout des difficultés rencontrées pour la planification du parascolaire.

M. FAVRE demande la réunion de la commission prévention, sécurité pour traiter la pétition relative au poste de police et des perspectives de la police municipale sur la commune. Un sondage est actuellement fait auprès des régies pour connaître les places de stationnement vacantes dans les parkings souterrains. Il proposera une date à la prochaine séance, d'entente avec le Président de cette commission.

7. Route des Nations et autres grands travaux :

M. COMTE informe qu'à l'occasion du comité de pilotage du périmètre stratégique de développement, il a été rappelé à M. GIRARD, Président du comité et Secrétaire général adjoint du DCTI, la participation de la commune aux différentes études, notamment celles de la route des Nations et de la jonction autoroutière de Ferney. Les mandataires ont bien compris que ces objets étaient « sensibles ».

Le Conseil administratif n'a pas de nouvelle de l'Office fédéral des routes concernant la jonction autoroutière. Malgré un deuxième rappel, cet Office n'a toujours pas adressé les études de circulation qu'il conduit dans ce cadre.

8. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Questions de M. ORSINI et BALMER MASCOTTO concernant la proportion de propriétaires et locataires consultés et favorables à la modification de durée de stationnement au ch. Terroux : M. COMTE répond que la commune a consulté ce qu'elle a considéré être les riverains directs du chemin, c'est-à-dire une bande de propriétés de part et d'autre des chemins Terroux et Sarasin. Elle a distribué une centaine de questionnaires et en a reçu 52 en retour, soit un taux de réponse de 50% environ. Parmi ces 52 réponses, 33 étaient favorables à la diminution du temps de stationnement à 4 heures, soit 63% des répondants. Au contraire, 19 personnes, soit 37% y étaient opposées.

Quant à la question de M. BALMER MASCOTTO, la zone qui serait concernée par ce changement n'a pas d'immeubles locatifs qui la jouxtent directement. Si en revanche il se trouve des locataires dans la zone villa, bien entendu, ils ont reçu le questionnaire.

Enfin, toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire ont reçu de la part de la commune une lettre leur restituant le résultat du sondage et annonçant les prochaines étapes.

Question de M. EYA NCHAMA sur le changement de mode de communication du Conseil administratif envers le Conseil municipal : M. COMTE explique qu'en premier lieu, le Conseil administratif s'est entretenu de cette question avec le bureau du Conseil municipal. Par la suite, il a simplement confirmé sa conversation par écrit, ce qui permet de conserver une trace de ce qui a été dit et cela pour le bien de tous.

Question de M. BISE sur la diminution des jours de levées des déchets aux Crêts-de-Pregny : M. COMTE répond qu'en accord avec la commune de Pregny-Chambésy, Transvoirie et l'entreprise de génie civil Soraco, il a été décidé de ne procéder qu'à une levée par déchets par semaine. Rien n'a cependant changé pour les habitants du chemin. Ils peuvent laisser leurs divers containers sur la chaussée en vue des ramassages, comme d'habitude. Si nécessaire, les ouvriers sont chargés d'amener les containers au plus près des camions de levées.

Question de M. BALMER MASCOTTO sur le projet de réfection des Crêts-de-Pregny : M. COMTE confirme que le projet en cours d'exécution est bien celui validé par la commission routes, circulation, mobilité, lors de sa séance du 23 mai 2011. Le point 1.2 du procès-verbal est clair : « Les commissaires acceptent à l'unanimité la réalisation du projet d'aménagement du chemin des Crêts-de-Pregny tel que présenté ce jour par le bureau Amsler - Bombeli & associés SA dont l'enveloppe financière s'élève à CHF 1'200'000.00. »

Aucune modification n'a été apportée depuis. Toutefois, la commune de Pregny-Chambésy a demandé une modification de la couleur des trottoirs. Une discussion est engagée à ce sujet mais aucune décision n'a encore été prise à ce jour.

Question de M. BALMER MASCOTTO sur la possibilité de rembourser les pneus crevés des Saconnésiens à la route de Colovrex : M. COMTE relève tout d'abord que sur les nombreux pneus crevés, la plupart équipent sans doute des voitures de pendulaires qui empruntent la route de Colovrex comme axe de transit alors qu'elle n'en est pas un. Quant aux aménagements, ils ont été faits avec l'accord de la Direction générale de la mobilité et sont parfaitement conformes aux directives de celle-ci. Dès lors, le Conseil administratif n'a aucune intention de rembourser les habitants.

Pour information, l'article 31 de la Loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, précise que le conducteur d'un véhicule doit constamment rester maître de son véhicule, ce qui sous-entend évidemment d'éviter les obstacles qui se trouvent sur la route et dans tous les cas, il doit adapter sa conduite aux circonstances.

Question de M. CHOLLET concernant la pose d'un miroir à la sortie du parking de l'école Mairie : M. COMTE répond qu'il n'a pas été prévu de miroir sur L'Ancienne-Route dans le cadre du projet de rénovation de l'Ancienne Mairie. Après avoir consulté les APM, le Conseil administratif estime que la visibilité est suffisante à cet endroit et qu'un miroir ne s'impose pas. De plus, le passage piétons à proximité bénéficie de la présence d'une patrouilleuse scolaire. M. COMTE relève également que depuis les mesures prises au chemin du Pavillon, le trafic a diminué sur le haut de l'Ancienne-Route.

Question de M. ECKERT concernant les délégations de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif : M. COMTE explique que le Conseil municipal ne se prononce pas sur le fait de déléguer ou non un pouvoir au Conseil administratif, mais sur le fond de l'affaire, c'est-à-dire de mener une opération foncière ou pas. Le Président du Conseil municipal ou son bureau ne pourrait en aucun cas signer un tel acte et engager la commune, seul le Conseil administratif peut le faire, en vertu de l'article 50 de la loi sur l'administration des communes. Donc, soit le Conseil municipal donne son accord et le Conseil administratif signera l'acte, soit il ne le donne pas et l'affaire tombe à l'eau.

Question de M. POMATTO sur un risque d'effondrement de la route de Ferney en raison du chantier près du garage Porsche : M. COMTE souligne tout d'abord qu'il n'est pas du ressort du Conseil administratif de surveiller le déroulement d'un chantier privé. Cependant, renseignements pris auprès du représentant du Maître de l'ouvrage, ce dernier a précisé que le programme suivant était d'ores et déjà prévu :

- un contrôle de la tension des ancrages
- une protection de la paroi berlinoise avec une isolation Betontherm de 10mm
- un curage des canalisations pour assurer le passage correct des eaux
- un contrôle des points de référence par le géomètre.

Proposition de M. ORSINI d'informer la commission aménagement, mobilité sur le modus vivendi de modifier la durée de stationnement au chemin Terroux et de laisser le législatif statuer sur les modifications de durée de parcage sur le domaine public : M. COMTE relève que dans le cas du chemin Terroux, une enquête a été faite auprès des riverains par les APM avec une réponse majoritairement favorable à la limitation de la durée de stationnement à 4h. Pour les autres modifications dont il a été question, le Conseil administratif est prêt à consulter la commission précitée, bien que de telles décisions soient du ressort de l'exécutif.

Proposition de M. POMATTO de mettre en place un « stop » à la sortie du parking du chemin Torney : M. COMTE indique qu'après avoir consulté les APM, il se confirme qu'il s'agit d'une zone 30km/h et la règle qui prévaut est donc celle de la priorité de droite. Dès lors, très naturellement, les véhicules montant l'Ancienne-Route sont prioritaires et ceux se trouvant sur le petit chemin Torney ne le sont pas. Il n'y aucune raison d'ajouter un stop à cet endroit.

Proposition de Mme PERROTIN DURET d'améliorer l'éclairage de l'Esplanade de Bursinel le soir : M. COMTE signale qu'une démarche a déjà été faite auprès de la régie en charge de cette zone. Un rappel lui a été envoyé. Les plantations basses qui recouvraient en partie les luminaires ont été taillées par le service des parcs.

Proposition de M. EYA NCHAMA pour que le Conseil administratif donne des directives au personnel communal concernant leurs interventions en séances de commissions : M. COMTE explique que le Conseil administratif peut assister aux séances de commissions et s'y faire accompagner des spécialistes qu'il souhaite. Cela a été rappelé par Mme MATHEY DORET dans sa conférence du 20 septembre 2011. Les employés communaux sont des auxiliaires du Conseil administratif et connaissent en général très bien tel ou tel aspect des dossiers qui sont traités. En outre, ce sont eux qui devront ensuite mettre en œuvre les décisions. Dans ce contexte, il voit mal pourquoi il faudrait les empêcher d'avoir une opinion et de participer aux débats.

M. EYA NCHAMA est d'accord qu'un employé réponde aux questions des commissaires ou qu'il donne des informations, pour autant qu'il ne défende pas un parti politique ou qu'il ne parle pas au nom d'un parti !

Proposition de Mme GIROD d'effectuer des contrôles des débordements des containers dans tous les éco-points : M. COMTE signale que la commune opère évidemment des contrôles du remplissage des bennes mais ne peut garantir une fiabilité à 100% sur chacun des éco-points. La situation pourrait être améliorée avec l'introduction de capteurs volumétriques à l'intérieur des bennes, qui mesurent leur remplissage et avertit le transporteur dès qu'elles sont quasiment pleines. Mais ce système là – qui est en test sur certaines bennes – n'est pas infaillible non plus, puisque le capteur peut être induit en erreur par exemple par un carton qui se dépose devant lui. A moins de mettre un employé communal devant chaque éco-point – il faudrait alors engager 9 collaborateurs supplémentaires – il y aura toujours quelques imperfections malgré tous les efforts fournis.

Proposition de M. ECKERT de sécuriser le trottoir qui longe l'école du Village pendant l'essai de nouveau trottoir à la route de Colovrex : M. COMTE relève qu'un rapport circonstancié est attendu de la part des TPG portant sur l'ensemble de l'opération.

Aucune doléance concernant la largeur du trottoir côté Jura ou l'absence de sécurité n'est parvenue en Mairie. Au contraire, des maîtresses ont estimé que le trottoir était plus sûr que par le passé, avec les voitures qui manœuvraient pour se parquer sur les places bleues qui se situent exactement au niveau du trottoir. M. COMTE rappelle que cet aménagement est provisoire et que si la mesure est confirmée, un vrai trottoir surélevé sera réalisé. Enfin, comme il a eu l'occasion de le dire souvent, les mesures prises ont eu l'aval de la DGM et celle-ci n'est pas intervenue à ce sujet jusqu'à ce jour.

Question de M. EYA NCHAMA sur la base légale à donner des formations aux Conseillers municipaux : Mme BÖHLER répond qu'il n'y a aucune base légale à ces cours de formation, mais il y a une demande du Conseil municipal (procès-verbaux du 20.06.2011, page 39 et du 19.09.2011, page 59). Cette même demande avait été faite il y a 4 ans et le Conseil administratif y avait donné suite en mettant sur pied cette formation. Celle-ci est volontaire et ne s'y inscrit que celui qui le souhaite. L'Administration a largement assez de travail pour ne pas organiser des formations dont le Conseil municipal ne voudrait pas !

Question de M. EYA NCHAMA sur la base légale pour que le courrier d'une personne soit ouvert en Mairie : Mme BÖHLER explique que le secret de correspondance auquel fait référence M. EYA NCHAMA concerne la sphère privée et non le fonctionnement professionnel ou en tant qu'élu. Sinon, la collaboratrice de la Mairie qui ouvre le courrier n'aurait pas le droit d'ouvrir le courrier du Conseil administratif ni celui adressé aux collaborateurs de la Mairie !

A nouveau, si M. EYA NCHAMA le souhaite, il peut faire précéder les courriers qui lui seraient adressés en Mairie par la mention « Confidentiel » ou « Personnel » ou encore se faire adresser son courrier à son domicile, ce qui paraît la meilleure solution. D'ailleurs, en règle générale, les personnes qui s'adressent au Conseil municipal s'adressent soit « au Conseil municipal » en général ou alors au Président du Conseil. Ces courriers sont de toute façon remis au bureau du Conseil.

Question de M. HULLIGER concernant l'emploi d'une personne sans permis de travail comme patrouilleuse scolaire : Mme BÖHLER relève que la commune respecte évidemment le droit en vigueur et n'engagerait pas une personne sans permis de travail. L'information rapportée à M. HULLIGER est donc inexacte. Par ailleurs, les engagements des patrouilleuses scolaires sont soumis au Département cantonal de la sécurité, de la police et de l'environnement, qui n'aurait sans doute pas donné son aval à l'engagement d'une personne en situation irrégulière !

Question de M. BISE relative à l'expulsion d'un ressortissant étranger : Mme BÖHLER explique que la commune n'a pas été consultée ou impliquée dans cette affaire, qui concerne en réalité le mari de la collaboratrice citée plus haut. C'est uniquement par rapport à cette dernière qu'elle a eu l'occasion de s'exprimer, et pas du tout par rapport à son époux, qui était lui visé par l'expulsion.

Proposition de Mme GIROD de mettre la culture avant le sport dans le budget 2012 : Mme BÖHLER aimerait la rassurer : la culture cérébrale est aussi importante pour le Conseil administratif que la culture physique. Tout ce qui crée le lien est important et il n'y a pas de priorité l'une par rapport à l'autre, toutes deux sont extrêmement importantes.

Proposition de M. JIMAJA d'engager une procès-verbaliste pour les commissions vu que le Conseil administratif ne veut plus mettre de personnel à disposition après 22h30 : Mme BÖHLER relève que les premières expériences avec une fin des travaux à 22h30 sont concluantes, les séances sont plus compactes et plus efficaces et le temps à disposition est réellement productif.

Elle rappelle que chaque commission est dotée d'un rapporteur, qui reçoit une indemnité supérieure aux membres des commissions et que dans plusieurs communes, c'est ce rapporteur qui se charge des procès-verbaux. Enfin, seul le Conseil administratif a la possibilité d'engager du personnel.

Proposition de Mme PERROTIN-DURET de multiplier les séances, ce qui reviendrait au même puisque certaines anciennes commissions ont été réunies : Mme BÖHLER signale que cette proposition ne s'adresse pas au Conseil administratif mais sans doute au bureau du Conseil municipal, qui est libre d'organiser les dates des séances de commission comme il l'entend.

Cependant, le Conseil administratif en a parlé au bureau du Conseil municipal car il faudrait effectivement prévoir des dates supplémentaires. Le calendrier des séances sera approuvé par le Conseil municipal à la séance de janvier 2012. Elle relève qu'il y a 19 séances, plus celles de la Commission des finances, qui étaient prévues pour les six premiers mois de l'année.

Question de Mme GIROD concernant l'abattage d'arbres au chemin des Coudriers : M. FAVRE indique qu'après avoir fait une recherche avec le Service technique, il s'agissait du chemin des Coudriers 45. Sur cette parcelle, il y a effectivement eu des arbres coupés de manière irrégulière et une procédure administrative est en cours auprès de la Direction générale nature et paysage. Quant au chemin des Coudriers 49, il y a eu une demande complémentaire d'abattage pour trois pins et l'autorisation a été donnée.

Question de M. POMATTO concernant le coût des moutons et leur nourriture pendant la période de sécheresse – Question de Mme MAMIN-TISSOT sur le bilan des moutons donné au groupe Agenda 21 – Question de Mme GIROD concernant la laine des moutons : M. FAVRE explique qu'il ne peut pas donner le coût de location des moutons, car il trahirait le secret des affaires et il n'y est pas autorisé. Cela étant, la commission des finances a été informée de ces éléments.

Quant à la question de M. POMATTO, il se trouve que la première expérience que la commune a faite avec un éleveur s'est heurtée à quelques difficultés de collaboration. Cet éleveur a souhaité augmenter massivement les prix qu'il facturait à la commune, ce que la commune a refusé. Il s'en est suivi un certain blocage et l'éleveur a refusé de déplacer ses bêtes sur des parcelles mieux fournies. Il a dès lors dû les alimenter autrement le Conseil administratif ne peut que le regretter.

La laine des moutons appartient au propriétaire des moutons. Si Mme GIROD est intéressée à acquérir cette laine, les coordonnées du nouvel éleveur lui seront volontiers communiquées.

M. FAVRE pense avoir donné suffisamment d'éléments dans les réponses sur les moutons mais il reste à la disposition de Mme MAMIN-TISSOT si elle souhaite encore un complément sur un point particulier lors de l'Agenda 21. De plus, le GSI du mois de novembre 2010 donnait les explications détaillées sur cette opération.

M. FAVRE montre la photo des nouveaux moutons qui se trouvent aux Hutins. Il y en a 26.

Questions de M. JIMAJA, M. EYA NCHAMA et M. ECKERT concernant les amendes administratives relatives aux dépôts de déchets hors zones : M. FAVRE explique en premier lieu, les méthodes ayant conduit aux sanctions : la plupart des amendes ont été administrées sur la base des enregistrements des caméras de vidéosurveillance. Toutefois, certains flagrants délits ont également été repérés et il y a eu d'autres méthodes d'investigation comme l'ouverture de sacs d'ordures ou la recherche d'indices sur les objets laissés par terre, comme par exemple une adresse sur un carton.

Concernant le montant des amendes, il faut savoir que la loi cantonale en matière de gestion des déchets prévoit une amende minimum de CHF 200.-, qui prouve que l'Etat attache une grande importance au respect de l'environnement, ce qui ne devrait pas déplaire au groupe politique dont font partie MM. ECKERT et JIMAJA. A l'avenir, le Conseil administratif réfléchit à moduler de manière plus fine les amendes en fonction de la gravité de l'infraction, mais cela ne changera pas fondamentalement la situation, puisque le minimum cantonal se situe à CHF 200.- comme indiqué. Quant à un avertissement, le Conseil administratif a estimé qu'il ne serait pas assez dissuasif.

Pour répondre à M. JIMAJA, personne n'a laissé de pots de confiture pleins dans un éco-point et n'a été amendé pour ce geste. Une personne a effectivement laissé des pots de confiture *vides* et a été amendée pour ce geste, comme d'autres personnes ont été amendées pour avoir laissé des bouteilles en verre ou des bouteilles en PET à côté des containers. Il paraît difficile et il serait sans doute reconnu comme inéquitable par un tribunal d'accepter que tel type de déchets soit déposé en dehors des bennes parce qu'il nous paraît sympathique et de refuser tel autre parce qu'il l'est moins.

Quant à la possibilité d'enlever ces amendes, vous savez bien que c'est impossible et que les élus de certaines communes genevoises qui se sont essayés à l'exercice ont connu des démêlés avec la justice.

M. FAVRE rappelle encore que l'émoi que causent ces amendes aujourd'hui trouve son origine dans un agacement tout à fait légitime du Conseil municipal et du Conseil administratif sur l'état de saleté des éco-points. Il y a un ou deux ans, il ne se passait pas une séance sans que l'un des Conseillers municipaux se plaigne de la saleté régnant aux éco-points. Certains faisaient même circuler des photos à l'appui de leurs dires. Le Conseil administratif a alors lancé une grande campagne de prévention, qui a été présentée au Conseil municipal comme elle a été présentée à la population dans un supplément de 4 pages du GSI. Dans ces communications, il a été clairement annoncé qu'une fois la prévention et l'information terminées, la commune passerait malheureusement à la répression pour les personnes qui ne respecteraient pas les règles. Le montant minimal des amendes de CHF 300.- a également été annoncé très clairement dans le GSI du mois de mai 2010 et il ne s'est trouvé personne à l'époque pour protester dans les rangs du Conseil municipal.

Aujourd'hui, le Conseil administratif applique ce qu'il a dit qu'il ferait et tiendra ce cap, car la situation dans les éco-points s'est largement améliorée et en fin de compte, c'est cela qui importe.

Enfin et pour conclure, les personnes qui se voient frappées d'une amende ont la possibilité de la contester devant un tribunal. Nous vivons dans un état de droit avec une justice indépendante qui dira si la commune a eu raison d'agir comme elle a agi. Le cas échéant, elle adaptera sa pratique aux décisions que les tribunaux prendront.

Proposition de M. DETRAZ fait lors de la précédente législature d'enlever les souches qui pourrissent au chemin des Préjins et à la Voie-de-Moëns : M. FAVRE explique qu'au chemin des Préjins, la lignée d'arbres du côté de Palexpo est très importante (vieux chênes). C'est pour cette raison que la commune replantera dans les années à venir des arbres à moyen développement et des arbustes dans le but de réaliser une haie vive.

A la Voie-de-Moëns, les souches appartiennent à Palexpo. La commune interpellera les responsables pour connaître leurs intentions à ce sujet.

Proposition de Mme PERROTIN-DURET de créer des locaux pour les associations du Grand-Saconnex dans les locaux de l'Ancienne-Route 72-74 : M. FAVRE annonce que le Conseil administratif étudie déjà la possibilité de mettre à disposition les locaux de l'Ancienne-Route à des associations. Les locataires actuels ne sont pas forcément intéressés par un déménagement à la route de Ferney. La mise à disposition de ces locaux à des associations se fera donc probablement par étapes.

Proposition de M. JIMAJA d'annuler les amendes relatives aux dépôts de déchets et que la commune inflige simplement des avertissements par courrier : M. FAVRE rappelle qu'il a déjà eu l'occasion de répondre tout à l'heure : le Conseil administratif estime qu'un avertissement ne serait pas assez dissuasif et relève que la situation dans les éco-points s'est notablement améliorée.

Proposition de M. HULLIGER pour une meilleure surveillance, avec l'intervention de la police municipale, entre autres à la rue Gardiol 1, 3, 5 et 7, où les accès de secours sont systématiquement occupés par des véhicules en stationnement : M. FAVRE signale que la verbalisation est effectuée régulièrement ces derniers temps. Les véhicules en infraction sur les trottoirs ont fortement diminués.

Courrier de l'ALIQT et intervention de M. HULLIGER concernant les véhicules qui empruntent le sens interdit entre les chemins Taverney et Lehmann : M. FAVRE relève que des contrôles ont été effectués sur place à différentes heures mais qu'il y a peu d'infractions constatées. M. HULLIGER ayant transmis les informations par e-mail, cela fait gagner du temps et permettra de cibler mieux les heures d'infraction. M. FAVRE l'en remercie.

Proposition de M. EYA NCHAMA pour qu'une salle soit réservée pour le Conseil municipal uniquement : M. FAVRE indique que le Conseil administratif doute de la pertinence financière de réaliser une salle pour le Conseil municipal qui serait utilisée 10 à 12 fois par an. Quant aux locaux actuels, aucun n'est en mesure de loger confortablement les 25 conseillers municipaux, le public, les conseillers administratifs et les autres personnes qui assistent aux séances.

Mme MAMIN-TISSOT propose de remettre de niveau le banc devant l'école de l'Ancienne-Mairie : M. FAVRE explique que puisque la rue est en pente, soit le banc est posé de manière à suivre la pente de la rue et dans ce cas il sera en pente ! Soit il est posé à l'horizontale et dans ce cas, il ne suit pas la pente de la rue. S'il devait être rehaussé, il serait alors trop élevé pour les personnes âgées, qui sont des utilisateurs importants de nos bancs. Le Conseil administratif a donc décidé de laisser ce banc tel qu'il est actuellement.

M. PORTIER rappelle qu'avant les travaux, le banc était à niveau.

Proposition de Mme GIROD pour que la commune donne la laine des moutons à la Fête des pommes : M. FAVRE signale que la laine des moutons reste possession de leur propriétaire. Comme indiqué, il peut donner les coordonnées du nouvel éleveur à Mme GIROD.

9. Questions des Conseillers municipaux

M. EYA NCHAMA aimerait revenir sur l'annexe 12 du procès-verbal du 10 octobre. Il s'agit du courrier envoyé par le Conseil administratif à la Surveillance des communes concernant la répartition des sièges en Commissions. Il est étonné de lire « *nous nous permettons de vous signaler que le bureau du Conseil municipal dont vous sollicitez également l'avis est exclusivement composé de représentants de partis qui étaient opposés à ladite décision. L'avis émis par le bureau ne reflétera dès lors par forcément celui du plénum* ».

Il constate que le Conseil administratif actuel est composé de deux membres PLR et d'un PDC. Cela veut-il dire que les partis non représentés au Conseil administratif ne doivent pas faire confiance à ce dernier ? Les décisions prises par le Conseil administratif sont-elles partiales ?

Mme AMMANE STUDER demande s'il est possible que le Conseil municipal obtienne un rapport des TSHM.

Mme AMMANE STUDER demande s'il est possible d'inviter l'assistante sociale de la commune lors des séances de la Commission des affaires sociales, culture, sports.

Mme BÖHLER rappelle que lors de la première séance de cette commission, il avait été convenu que les TSHM viennent à une séance pour présenter leur travail. L'assistante sociale communale pourra également venir, pour autant que le sujet traité la concerne.

M. BALMER MASCOTTO aimerait savoir si le Conseil administratif répondra à la proposition qu'il a faite lors de la dernière séance avant la fonte des neiges ... et des pluies aussi.

Par rapport au point de presse du Conseil d'Etat, M. POMATTO demande quelles sont les suites à donner et que peuvent faire les Conseils administratif et municipal concernant Morillon-Parc.

M. POMATTO revient sur la réponse faite à M. EYA NCHAMA sur l'ouverture des courriers. Il s'est renseigné tant à la Fondation de la petite enfance qu'aux services où il travaille. Les courriers adressés à des personnes qui ne font pas partie de ces entités ne sont pas ouverts. Il demande si l'administration pourrait adopter la même attitude.

M. POMATTO demande si le Conseil administratif pourrait donner des réponses plus condensées allant à l'essentiel, tant il est vrai que lorsque des personnes lisent un long texte, cela devient ennuyeux.

Mme PERROTIN-DURET aimerait savoir si la commune a protesté auprès des TPG sur le changement d'itinéraire du bus 5. Sa préoccupation concerne les personnes âgées de la commune qui se rendent à l'hôpital. L'itinéraire du bus 5 était une facilité pour s'y rendre et s'y faire soigner. Une statistique des personnes âgées de plus de 65 ans par quartier dans la commune serait une façon de mieux se rendre compte du besoin de cette population. La ville du Grand-Saconnex détient-elle une statistique et peut-elle en faire part au Conseil municipal ?

M. ECKERT aimerait faire deux remarques sur les réponses relatives aux déchets puisque les Verts ont été pris à partie. Ce groupe a toujours revendiqué le tri des déchets et n'est pas intervenu très souvent sur le désordre des éco-points. Il salue cependant les précisions données par M. FAVRE sur la hauteur des amendes et le principe d'essayer de fixer des amendes en fonction de la gravité des délits commis.

La deuxième remarque concerne le trottoir côté école du Village. M. ECKERT ne parlait pas de ce trottoir mais de celui devant la maison des Compagnons : il y a un rétrécissement de la route et le trottoir est abaissé et il est facile de rouler dessus.

M. ECKERT s'est laissé dire qu'il y avait une barrière relativement vilaine à la campagne du Château, qui délimite un champ de jolies fleurs. Il demande si cette barrière est provisoire ou si elle va être remplacée par quelque chose de plus joli prochainement.

M. STEINER a relevé que des séances du Conseil municipal sont annoncées dans le GSI le 5 et le 12 décembre. Or, celle du 12 n'est pas publique. Il demande s'il est encore possible de faire une rectification dans le GSI de décembre pour en informer les gens.

Mme GIROD demande quelles sont les démarches que le Conseil municipal pourra faire concernant les études de la Ferme du Pommier et de la Grange.

M. FAVRE explique qu'il y a des études de faisabilité en cours pour la recherche de spatialité et de volumes. Quand ces démarches préliminaires seront terminées, la Commission adéquate ira visiter les locaux.

Mme GIROD demande si le Conseil administratif attend des propositions du Conseil municipal pour ces espaces.

M. FAVRE répond que lors de la visite, toutes les idées qui émaneront seront les bienvenues.

Mme GIROD demande si la commune est avisée lorsqu'un abattage d'arbres complémentaire est demandé.

M. FAVRE répond par la négative. Cependant, cela paraît dans le Feuille d'avis officielle.

Mme MAZZONE remarque que depuis le début de l'urbanisation du quartier du Pommier, de nombreuses familles avec de jeunes enfants ont intégré cette partie de la commune. La population préadolescente et adolescente va devenir passablement importante dans les prochaines années. Elle aimerait savoir quelles mesures et infrastructures à moyen et à long terme sont prévues en vue de la prise en charge des préadolescentes, préadolescents, adolescentes et adolescents au Pommier, qu'elles soient d'ordre périscolaire, récréative ou culturelle et si de nouvelles infrastructures sont prévues.

Mme BÖHLER informe que beaucoup de choses ont été ou vont être mises en place, grâce notamment aux TSHM. Cependant, le Conseil administratif n'a pas la vision d'un quartier, mais de l'ensemble de la commune. Il y a un Centre de Loisirs et cela ne se fait pas vraiment d'en construire un deuxième, pas plus que de faire un deuxième stade.

Mme MAZZONE demande si cela veut dire que rien n'est prévu à moyen ou à long terme dans le quartier du Pommier, avec éventuellement d'autres types de démarches que des Centres de loisirs.

Mme BÖHLER répond que la Maison de la famille est prévue au Pommier. C'est un concept relativement nouveau à Genève, différent d'un Centre de loisirs. La Commission des affaires sociales aura l'occasion de développer ce concept.

10. Propositions des Conseillers municipaux

Concernant les nouveaux tracés des bus TPG, Mme PERROTIN-DURET informe que le bus 3 se rendra à l'hôpital. Elle propose de mettre à disposition des parkings à vélos couverts près du terminus pour ceux qui peuvent s'y rendre à vélo, afin d'encourager la mobilité douce.

M. COMTE signale qu'une importante étude est en cours, pour évaluer la possibilité d'adjoindre à chaque équipement public d'importance (des terminus de bus, commerces importants, écoles, etc) un abri à vélos couvert, sécurisé et facile d'accès. Il espère avoir les conclusions de cette étude en début d'année prochaine.

M. HULLIGER propose qu'un drapeau Suisse soit mis en évidence dans la salle des commissions de naturalisation, car il s'agit d'une identification aux demandes de naturalisation des candidats.

M. HULLIGER propose que le drapeau Suisse situé en haut du chemin A.-Vilbert soit enlevé. Il est en partie enroulé autour d'un fil électrique.

M. HULLIGER propose que le restaurant du Château de Penthes soit prévenu que les panneaux des sociétés communales sont réservés à ces dernières et que l'on ne peut pas ajouter de la publicité sur les vitres.

M. HULLIGER propose que le Conseil administratif rédige une note interne à tous les employés de la commune leur indiquant que les lignes jaunes et les parkings jaunes réservés au déchargement (par exemple devant la Poste) ne sont pas des places de stationnement. L'exemple commence par nous-même. Il a personnellement vu ce cas le mardi 8 novembre à 11h00.

M. EYA NCHAMA a participé il y a 10 jours à une réunion concernant la solidarité internationale. Il était très content de voir que sa commune fait partie des 18 communes qui sont les plus solidaires avec la communauté mondiale. Il propose que Le Grand-Saconnex réponde favorablement à l'invitation faite par la Fédération genevoise de coopération d'aller sur place voir où vont les fonds.

M. BÖHLER indique qu'en sa qualité de président de l'ancienne Association radicale du Grand-Saconnex, il a reçu en mai 2011 un courrier du Conseil administratif demandant un rapport d'activité pour l'année 2010. Selon ce courrier, le versement de la subvention annuelle 2010 aux partis politiques était subordonnée à la condition de rendre ce rapport.

Bien entendu, il s'est exécuté. A son sens, lorsque l'on reçoit de l'argent de la commune, donc de l'argent du contribuable, c'est la moindre des choses d'expliquer ce qu'on en a fait. C'est une question de transparence et d'honnêteté, mais également d'égalité par rapport aux autres associations et institutions communales subventionnées. Au niveau de l'Etat, la loi sur les indemnités et aides financières prévoit d'ailleurs un contrôle périodique des tâches des bénéficiaires de subventions.

Il semblerait que certains aient remis en cause la nécessité de rendre ce rapport et qu'il ne sera plus exigé à l'avenir. Il pense que c'est regrettable et que le Conseil municipal doit avoir un débat sur cette question fondamentale de la transparence envers les contribuables de la commune. En préalable à ce débat, il propose que le Conseil administratif donne accès aux rapports d'activité 2010 des groupes politiques à ceux qui le demandent, étant précisé que le fond de cette proposition repose sur la LIPAD, en particulier les articles 24 et 28.

M. POMATTO est tout à fait d'accord avec les remarques de M. BÖHLER mais rappelle que la décision de cette suppression n'a pas été faite à l'unanimité. Il relève que cette demande de suppression venait du groupe de M. BÖHLER. Lui-même, en tant que président du groupe socialiste, a aussi envoyé son rapport, avec des informations sur les comptes et le nombre de membres. Personnellement, il a voté contre la suppression de ce rapport.

M. BALMER MASCOTTO abonde dans le sens de M. BÖHLER quant à la transparence des rapports des partis politiques de la commune, mais en mettant la restriction suivante : on ne peut pas changer la règle après avoir joué. Il faut donc formaliser le fait que les rapports seront publics une fois qu'il sera formalisé que les partis doivent encore les rendre. On ne peut pas rendre public des rapports qui sont déjà rendus alors qu'à ce moment là il n'était pas prévu qu'ils le soient.

M. ORSINI relève qu'il est en effet à l'initiative, en Commission des finances, de supprimer cette obligation pour les partis politiques. Il a fait cette proposition parce que le débat s'enlisait et qu'il a été constaté que les groupes politiques ne jouaient pas tous le jeu, puisque le jour où cette décision a été prise, un certain nombre n'avait pas transmis de rapport ou alors des rapports tellement succints qu'ils confinaient à rien. Cette proposition de fournir des rapports venait de M. JIMAJA lors de la précédente législature, qui était une bonne proposition. Toutefois, personne n'était au clair sur la forme exacte que devaient avoir ces rapports. Certains ont parlé de l'aspect symbolique de cet exercice.

Par rapport à la publicité, s'il y a une demande LIPAD, elle risque bien d'être acceptée, à la fois par la préposée cantonale et la commission qu'il préside, car cela constitue le champ qui est soumis à la LIPAD et à la transparence, du moment qu'une entité touche des deniers publics.

Il n'est pas opposé à revenir sur cette question, mais il faudrait avoir une réelle mesure de contrainte, à savoir que ceux qui ne joueront pas le jeu ne seront pas dotés.

Il fait également la proposition de supprimer purement et simplement cette subvention et que les groupes qui sont venus avec le souhait d'abaisser les dépenses et d'être transparents assument ce choix jusqu'au bout.

M. JIMAJA rappelle que sa proposition sur les rapports des partis politiques concernait le fait que lorsqu'il y a des subventions, c'est bien que l'on rende compte aux citoyens. Le problème vient que les partis sont tous un peu concurrents et qu'il n'était pas très bien d'envoyer des rapports détaillés à ses adversaires.

Il avait précisé qu'il s'agissait de rapports symboliques et qu'il ne s'agissait pas de remplir les conditions de toutes les associations. Par contre, si M. ORSINI estime que cela serait bien de ne plus donner d'argent aux partis politiques, il n'est personnellement pas contre.

Mme GIROD se réfère à son intervention durant la séance d'installation du 6 juin 2011 lors de laquelle elle demandait que suite aux modifications des commissions, une information sur les compétences de chaque commission apparaisse sur le site Internet du Grand-Saconnex. Plan-les-Ouates a déjà mis en place cette information. Elle pense que cela facilitera le travail de chaque commission. Lors de la séance du 6 septembre de la Commission aménagement, mobilité, M. COMTE a soulevé 11 points et le 19 septembre, Mme BÖHLER a soulevé une dizaine de points pour la Commission des affaires sociales, culture et sports. Elle propose donc que toutes ces informations soient reportées dans le site Internet pour informer les citoyens.

M. ECKERT voit qu'il y a un certain nombre d'idées concernant l'affectation de locaux, notamment la Ferme pour la Maison de la famille. Il lui semble que lors de la précédente législature, il avait été demandé que le Conseil municipal puisse se prononcer de façon assez large sur l'affectation des divers locaux à disposition. Il y a également le nouveau bâtiment Aton où l'on pourra aussi placer de l'administration communale. Il propose que la Commission des affaires sociales, culture, sports se penche sur l'attribution des locaux affectés à la culture et au social.

M. ECKERT a été un peu surpris par la réponse de M. COMTE sur les délégations de compétence. Il propose que les prochaines délibérations à ce sujet soient formulées de façon claire, soit que le Conseil municipal accepte le projet de créer des servitudes et qu'il délègue cette compétence au Conseil administratif.

11. Motions : Néant.

12. Résolution : Néant.

13. Communications et divers :

M. EYA NCHAMA rappelle que le 9 novembre 1932, il y a donc 79 ans, l'armée suisse avait tiré sur la foule à Plainpalais. Il y a eu des morts. Heureusement, depuis 1932, l'armée suisse n'a plus jamais tiré à Genève. Mais aujourd'hui, il y a des armées qui continuent à tirer sur leur propre peuple, notamment la Syrie et le Yemen. Il évoque cette situation par solidarité envers ces peuples.

M. EYA NCHAMA informe qu'il est de plus en plus inquiet concernant le quartier du Pommier. Il remercie le Secrétaire général d'avoir envoyé une communication concernant l'accident dans la salle du Judo. Il y a une année, la crèche du Pommier a dû être évacuée pour pouvoir revoir toute la ventilation. Il ne sait pas dans quel pays il se trouve. Il commence à comprendre que Le Grand-Saconnex construit des favelas. Le Conseil municipal et le Conseil administratif sont responsables de cette situation. Des bâtiments construits en 2004 continuent de s'écrouler !

M. ECKERT se réjouit du fait que la commune mette au budget et dépense 0,7 % pour l'aide au développement. Cependant, il souhaite que Racovita ne soit plus mentionnée comme aide au développement. Cela a été fixé il y a extrêmement longtemps que cette dépense ne faisait pas partie de l'aide au développement. La Roumanie fait partie de l'Union européenne. On pourrait alors aussi mettre le jumelage avec Carantec comme aide au développement.

M. ORSINI rappelle la manifestation « Beaujolais nouveau », qui se tiendra ce samedi à 11h30 à la Ferme Sarasin. Tout le monde est le bienvenu.

14. Huis clos - Naturalisations :

3 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres.
1 dossier est accepté par 23 « oui » et 2 « contre ».

Le Président lève la séance à 00h30.

Le Secrétaire

Le Président

Laurent JIMAJA

Eric PORTIER